



## REUNION POLICE – GENDARMERIE : EVICITION DE L’OFFICIER DE POLICE !

Le vendredi 12 février 2010, une délégation de **SYNERGIE-OFFICIERS** conduite par Patrice RIBEIRO, Secrétaire Général Adjoint, assisté de Fabrice JACQUET, Secrétaire National, était reçue au Ministère de l’Intérieur en compagnie des forces syndicales représentatives au sein de la Police Nationale.

Cette réunion présidée par Michel BART, Directeur de Cabinet de Brice HORTEFEUX, avait pour but de formaliser auprès des représentants des personnels les réflexions conduites à ce jour dans le cadre du rapprochement Police - Gendarmerie Nationales, et rendre compte des initiatives contribuant à l’effort de mutualisation de ces deux forces au sein du Ministère de l’Intérieur.

**SYNERGIE-OFFICIERS** attachait une importance particulière à ce point d’étape, qui permettait d’évoquer aux yeux de tous les travaux menés depuis plusieurs mois au sein de nombreuses directions. **SYNERGIE-OFFICIERS** constatait avec satisfaction que sa dénonciation préalable du premier rapport police gendarmerie avait enfin porté ses fruits.

En effet, ce premier document, donnait une vision caricaturale de l’activité policière et ne pouvait à nos yeux constituer une base de comparaison avec les moyens mis en œuvre et les missions dévolues à nos homologues de la Gendarmerie Nationale.

Le deuxième motif de satisfaction pour **SYNERGIE-OFFICIERS** était de voir inviter à ce type de réunion les autorités de la Gendarmerie Nationale.

Ainsi la réunion s’est tenue en présence de :

M. le Préfet **Michel BART**, directeur de Cabinet du Ministre de L’Intérieur , le secrétaire général du Ministère de l’Intérieur, M. le Préfet Henri-Michel COMET, et les membres du Cabinet du Ministre MM. Jean Marc BERLIOZ conseiller spécial pour les politiques de sécurité et Philip ALLONCLE conseiller social (sécurité).

M. le Préfet **Frédéric PECHENARD**, Directeur Général de la Police Nationale et les membres du cabinet du DGPN, Mme Nicole TRICARD conseiller social et M. Mathias VICHERAT, conseiller.

M. le Préfet **Hervé BOUCHAERT**, Directeur de l’Administration de la Police Nationale et pour la DAPN, MM. Bernard SCHMELT et Marc KECHICHIAN.

M. le Général de Corps d’armée **Roland GILLES**, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale et pour la Gendarmerie Nationale, MM. **Jacques MIGNAUX** Major Général, le Général **Philippe MARVILLET** en charge du service des opérations et de l’emploi, le Général **Laurent MULLER** en charge du service des ressources humaines, le Contrôleur Général **Jean Robert REBMEISTER** en charge du service des soutiens et des finances.

Les syndicats suivants étaient présents : SYNERGIE-OFFICIERS, SCPN, SICP, UNSA-SNOP, ALLIANCE POLICE NATIONALE, UNSA POLICE, et UNITE POLICE.

En préambule, le directeur de cabinet de M. le Ministre de l'Intérieur présentait l'ensemble de la documentation sur table afin d'effectuer un état des lieux à l'instant « T » concernant les efforts de rapprochements entrepris par les deux institutions, suite à la relecture contradictoire des précédents travaux. Cette traduction d'un accord entre les deux directions générales (police et gendarmerie) ne constitue que des pistes de travaux à exploiter et le cas échéant à concrétiser par une évolution de la réglementation et l'étude de textes et d'instructions au sein d'instances paritaires comme les CTP... Cette réunion ne constitue donc qu'une amorce d'un processus.

La mutualisation est présentée comme une complémentarité opérationnelle par J-M BERLIOZ. En répondant aux besoins impératifs de sécurité, on doit contribuer au rapprochement des deux forces tout en maintenant leur identité. Ainsi la recherche d'un équilibre global, entre la Police et la Gendarmerie, a été recherchée. Cet équilibre prend en compte une participation différenciée de chacune des deux forces selon les missions considérées. Il est immédiatement acté que ces travaux doivent être considérés comme adoptant des solutions encore intermédiaires et nécessairement évolutives.

L'administration présente alors la déclinaison de ces pistes de travail selon les missions considérées :

**Renseignement fermé** : Le rôle unique de la DCRI est rappelé dans ce domaine. Néanmoins, une ouverture plus large de l'UCLAT à la Gendarmerie Nationale lui permettra de faire remonter par ce canal toute information permettant de lutter contre le terrorisme.

**Information générale** : il a été constaté que les deux entités étaient partie prenante de cette mission. Le service Départemental de l'Information Générale conserve sa compétence départementale dans le recueil et la synthèse du renseignement dit de milieu « ouvert ». Mais ce service départemental aura désormais vocation à recevoir les informations des deux forces implantées dans le département, d'en faire la synthèse et l'analyse puis d'adresser ce travail à la fois au Préfet et aux deux directions générales. Cette réforme structurelle s'envisage avec la présence de gendarmes (grades ? fonctions exactes ?) au sein des SDIG, mais également de policiers (grades ? fonctions exactes ?) au sein de services locaux de gendarmerie amenés à exercer ce type de missions. Pour assurer la fluidité des informations, cet « échange » de fonctionnaires de police et de militaires de la Gendarmerie devrait se reproduire à tous les échelons territoriaux et nationaux.

**Police Judiciaire** : La DCPJ, à travers les Offices Centraux notamment, connaît déjà une complémentarité d'action entre les deux forces. Les structures mixtes existent déjà. Une étude est en cours de réalisation pour développer la coordination des objectifs poursuivis par les deux entités en matière judiciaire et trouver les procédures optimales pour favoriser la communication entre elles (élaboration de partage d'informations, de gestion d'objectifs, de formations spécifiques communes...).

Un audit est en cours également afin d'optimiser le rôle des deux acteurs au sein du pôle Police Technique et Scientifique.

**Sécurité Routière** : au deuxième semestre 2010, une unité de coordination de la lutte contre l'insécurité routière sera créée au sein de la DGGN. Cette structure regroupera en son sein tous les intervenants dans ce domaine (CRS, GN, DCSP, PP,...). Elle sera le pendant d'une autre unité de coordination, chargée, celle-ci, des forces mobiles et placée sous l'autorité du DGPN.

**Ordre public et forces mobiles** : L'unité de gestion de l'emploi des deux forces mobiles existe déjà suivant les dispositions d'un accord-cadre. Outre l'élaboration d'une doctrine d'emploi, une circulaire spécifique d'utilisation des forces mobiles sera définie afin de rationaliser leur engagement.

**Coopération internationale** : Le premier semestre 2010 verra la création d'une entité codirigée par les deux directions générales reprenant dès à présent le SCTIP (PN) et la sous direction de la coopération internationale (GN).

La Direction de la Coopération Internationale de la Sécurité Intérieure (DCISI) est déjà le lieu d'enjeux très forts. **SYNERGIE OFFICIERS** insiste sur l'exigence de faire reconnaître la place et le rôle du Corps de Commandement dans cette nouvelle structure pour laquelle on connaît déjà la première répartition des chefs : à la tête un Directeur issu de la Police Nationale, en second un directeur de la Gendarmerie Nationale.

## **Le redéploiement entre les deux forces : la problématique de la réorganisation territoriale.**

Le Directeur de Cabinet précise que cette problématique territoriale n'est pas traitée dans ce premier travail, même s'il reconnaît que de nombreuses rumeurs font état de la disparition au sein de départements de telles ou telles circonscriptions. Il insiste sur le fait qu'aucune proposition n'a été soumise au Ministre, car cela nécessite en amont un travail général sur cette question : consultation des élus locaux, de l'autorité judiciaire, des représentants du personnel... En renvoyant le début de ces travaux après les élections régionales, il renvoie cette réflexion à la mise en place d'une gestion dans le cadre des couvertures territoriales issues de la Police d'Agglomération. C'est la définition de cette nouvelle limite territoriale qui définira pour un temps la limite d'un redéploiement entre les deux forces.

Le Directeur de la Gendarmerie Nationale intervient à ce propos pour préciser que cette réforme ne devait pas impliquer de transfert d'ETP (emploi à temps plein) d'un programme à l'autre. En clair, toute zone gendarmerie agglomérée à une zone police dans ces grandes zones urbaines se traduira par le transfert d'une circonscription isolée dans une zone territorialisée par la gendarmerie.

A ce titre **SYNERGIE OFFICIERS** fait part de son étonnement de voir les gendarmes très prompts dans ce domaine à exiger la notion de parité... alors qu'ils se montrent si peu enclins à la reconnaître aux OPN dans le domaine statutaire. N'oublions pas que le logement « gratuit » nous a été vendu par leur hiérarchie comme un élément consubstantiel de la condition « gendarmique » (mobilité, disponibilité, projetabilité...) alors même que la DGGN nous parle du respect du bassin d'emploi de ces personnels pour exiger la rétrocession de certains commissariats ! Deux poids et deux mesures toujours au détriment de la Police Nationale et plus particulièrement des Officiers de Police complètement oubliés durant ces travaux de la plus haute importance.

L'Administration prend acte de la nécessité d'organiser des réunions de travail spécifiques sur ces thèmes : réorganisations, rapprochement statutaire. Elle précise que ces documents actualisent les notions de parité..

La réunion se poursuivait par une présentation des plans de mutualisations matérielles ou logistiques.

**Systèmes d'information et de communication** : la DGGN se verra attribuer l'autorité sur une entité regroupant dès l'été 2010 les services compétents des deux forces de sécurité. **SYNERGIE-OFFICIERS** mandaté par les Officiers du STSI dénonce le fait qu'aucune initiative émanant de la « maison Police » n'ait pu contribuer à faire reconnaître les compétences et les spécialisations des OPN affectés au STSI alors que leurs homologues OGN sont depuis longtemps recrutés ou engagés dans des filières de formation d'ingénieurs.

En outre, des travaux de mutualisation vont être entrepris dans les domaines suivants : Interconnexion des réseaux de communication RUBIS (GN) et ACROPOL (PN). Dans le même ordre d'idée, les fichiers STIC et JUDEX devraient à terme s'harmoniser en donnant à chaque force les moyens d'accéder aux bases de données de l'autre avec le grand projet ARIANE.

Le Ministère de l'Intérieur a également affirmé sa volonté de mutualiser les procédures de passation de marchés (achat de matériels et de définition des besoins spécifiques). La ligne budgétaire et les besoins exprimés par la Gendarmerie Nationale en matière immobilière seront intégrés au sein de la DPAFI, devenant le service gestionnaire commun, coordinateur de la gestion des SGAP.

Concernant les ressources humaines, l'administration a seulement rappelé les spécificités des deux forces pour justifier la conservation de formations initiales dissociées. **SYNERGIE OFFICIERS** ne voit aucun obstacle à poursuivre au sein de la Police Nationale le nécessaire débat sur le recrutement et le positionnement de chaque corps actif. **A cet égard, il est consternant d'apprendre que des modules communs de formation sont prévus pour les Sous-Officiers de Gendarmerie et les Gradés et Gardiens et pour les Officiers de Gendarmerie et les Commissaires... Les Officiers de la Police Nationale n'existent pas!** Le corps de commandement paye comptant les connivences de l'UNSA-SNOP avec un syndicat de Commissaires...

### **Conclusion :**

**SYNERGIE-OFFICIERS** dénonce le soin apporté par l'ensemble des intervenants pour éviter d'aborder le débat essentiel de la définition du rôle de l'Officier de Police dans le cadre des mutualisations envisagées. Seule une harmonisation statutaire des corps en présence permettra de développer une véritable déclinaison opérationnelle.

Ces réunions de travail sont de la plus haute importance pour le Ministère de l'Intérieur, nos concitoyens et surtout le corps des Officiers de la Police Nationale.

L'UNSA-SNOP s'est ridiculisée en stigmatisant le nouveau niveau de recrutement externe des Officiers de la Gendarmerie Nationale (qui viennent de passer à MASTER 2 comme les Commissaires de Police dans le cadre de la LOPSII 2) en invoquant le décrochage avec les Officiers de Police **tout en réclamant le retour des HS et le régime d'emploi des récupérations d'un gardien de la paix devant un par-terre de généraux de la gendarmerie semi-consternés, semi-amusés.**

### **HONTEUX !!!!**

**SYNERGIE-OFFICIERS** rappelle que dans ce dossier le seul véritable enjeu est d'obtenir la parité stricte de grade à grade et que l'unique moyen d'y aboutir est de poursuivre l'exhaussement statutaire des Officiers de la Police Nationale.

**SYNERGIE-OFFICIERS** rappelle que son projet n'est pas de stigmatiser la Gendarmerie mais de poursuivre l'exhaussement statutaire des Officiers de la Police Nationale pour se caler sur leurs homologues militaires qui présentent un corps unique cohérent et nomenclaturé.

Les revendications du majoritaire nous rétrogradent dans le passé. C'est votre avenir qui va être hypothéqué au profit de l'intérêt de quelques-uns : méconnaissance, négligence, approximations, démagogie...

**SYNERGIE-OFFICIERS** alerte les Officiers de la Police Nationale : le rapprochement Police-Gendarmerie, déjà mal engagé, se poursuit sur des bases inquiétantes pour les Officiers de la Police Nationale. Dans ce dossier, comme dans les autres, les Officiers auront le choix entre l'ambition ou le misérabilisme. Mais le « majoritaire » a déjà prévenu : le corps unique n'est pas pour demain...

**Le Bureau National**